

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210923-D_23_09_2021_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°23-09-2021-014

8.8 Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Jeudi 23 septembre 2021*

| | |
|---------------------|-------------------|
| Date de convocation | 17 septembre 2021 |
| Date d'affichage | 17 septembre 2021 |

| | |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents | 43 |
| Votants | 48 (dont 5 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 septembre à 18h30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 41 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHE'T, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient représentés : 2 - M. Joël CIRON représenté par M. Dominique POUTOIRE, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 7 - M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Nadège PIOGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ENERGIE : PORTER À CONNAISSANCE DE L'ARRÊTÉ D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET ÉOLIEN SUR CORMES ET CHERRÉ-AU

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 181-44 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2001-0178 du 6 août 2021 relatif à l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité,

Vu le rapport du Président,

EST INFORME :

- Que la SASU FERME EOLIENNE HUISNE ET BRAYE porte un projet de ferme éolienne sur les communes de Cherré-Au et Cormes, en bordure de l'A11 ;
- Que ce projet comprend 4 aérogénérateurs pour une puissance maximale de 16,8 MW ;
- Qu'une enquête publique s'est tenue du 27 mai 2019 au 26 juin 2019 ;
- Que le Conseil Communautaire a émis un avis défavorable sur ce projet le 25 juin 2019.

PREND ACTE que le Préfet de la Sarthe a délivré le 6 août 2021 un arrêté d'autorisation environnementale à la SASU FERME EOLIENNE HUISNE ET BRAYE en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les communes de Cherré-Au et Cormes.

PREND ACTE du porter à connaissance de cet arrêté.

Fait et délibéré en séance publique
Le 23 septembre 2021

Pour extrait conforme
Le 24 septembre 2021

Le Président

M. Didier REVEAU